

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Absente excusée : 1

Pouvoirs : 4

Suffrages exprimés : 28

Secrétaire de Séance : Philippe Leroyer

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Foret, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Liot, Pavoine, Remon, Rousselet, Paris,

Absente excusée : Sandra Jourdan

Pouvoirs ; Béchet Mélanie donne procuration à Michelle Pothé
Vincent Languedoc donne procuration à Franck Moisseron
Sonia Lozivit donne procuration à Marie-Claire Lévêque
Fabienne Mechekour donne procuration à Cécile Rousselet

17. VENTE D'UNE PARCELLE AUX AMBULANCES COSNEAU

Monsieur le Maire expose aux membres présents, que les AMBULANCES COSNEAU, sises Rue du Mont Margantin à DOMFRONT EN POIRAIE, souhaitent se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section CP n°350 d'environ 900 m².

Cette parcelle propriété de la commune de Domfront en Poiraise est en friche, et n'a pas d'intérêt foncier pour la ville, son entretien étant à la charge de la commune.

Les conditions de la vente seraient les suivantes :

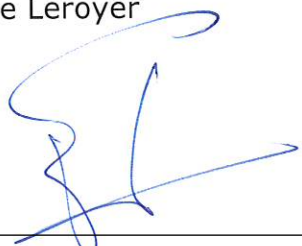
- Vente de la parcelle cadastrée section CP n°350 d'une contenance de 900 m² au prix de 5 € le m² soit 4 500 Euros TTC.
- Prise en charge des frais d'acte notarié relatifs à cette vente par les acquéreurs.

Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **De céder** la parcelle située Rue du Mont Margantin cadastrée section CP n°350 d'une contenance totale de 900 m² au prix de 4 500 € TTC AUX AMBULANCES COSNEAU.
- **De confier** la rédaction de l'acte de vente auprès de l'étude notariale PIGEON-COUPRY, notaires associés à Domfront en Poiraise et **de laisser** à l'acquéreur la prise en charge des frais d'acte notarié relatifs à cette vente.
- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de vente qui sera reçu par acte notarié ou à un représentant dûment habilité.
- **De charger** Monsieur le Maire de mener à bien ce dossier et de l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer



Le Maire,
Bernard Soul



Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20220707-2022-07-17DB-DE
Date de télétransmission : 19/07/2022
Date de réception préfecture : 19/07/2022